

## Règlement du Prix de l'Entrepreneuriat 2021

### ✓ **Préambule**

Pour suivre son objectif de revitalisation commerciale, l'asbl SIDEDEC en collaboration avec la Ville de Comines-Warneton souhaite mettre en avant les commerçants, les artisans et les entrepreneurs pour leur engagement, leur créativité, leur esprit d'innovation et leur réussite. Ils sont tous des exemples à suivre!

Véritable enjeu pour l'attractivité des territoires, facteur de vitalité des villages et des centres villes, les commerces, entreprises et artisans sont aujourd'hui des acteurs économiques et sociaux: ils dynamisent le tissu économique, forment et embauchent les jeunes recrues, participent à l'amélioration du cadre de vie et contribuent au maintien du lien social. Chacun doit faire face à la concurrence, aux nouveaux usages, à la préservation de notre environnement, et doit se réinventer chaque jour pour rester attractif. Ce sont leurs actions que la Ville veut honorer!

Pour cela, un Label « Prix de l'année » a été créé, et permettra une reconnaissance de qualité et une visibilité aux lauréats.

### ✓ **Organisation**

En 2020, ce concours est repris par l'asbl SIDEDEC en partenariat avec la ville de Comines-Warneton et l'Agence de Développement Local. Le Jury est composé de personnalités « locales » et « externes » pour leur expertise et leur implication, et pour garantir une totale neutralité.

### ✓ **Les candidats**

Toute personne, entrepreneur, artisan ou commerçant, installé comme indépendant en personne physique ou morale, engagée dans une activité commerciale ou artisanale, sur le territoire de Comines-Warneton, peut participer aux concours.

4 prix généraux seront décernés aux lauréats choisis par le Jury:

- Prix du Commerce de l'année,
- Prix du Starter de l'année,
- Prix de l'Artisanat de l'année,
- Prix de l'HoReCa de l'année,

1 prix spécial sera décerné au lauréat choisi par le Public:

- Le prix Public de l'année,

Les 5 gagnants du Prix de l'Entrepreneuriat 2020 ne peuvent pas participer cette année. Les 5 gagnants du Prix de l'Entrepreneuriat 2019 peuvent participer à cette 5<sup>e</sup> édition.

## ✓ Candidature

Les candidats à la participation au concours envoient directement leur dossier de candidature par courrier à l'asbl SIDEDEC – rue Beauchamp, 3 (Eurodelta) à Comines ou par voie électronique à [sidec@skynet.be](mailto:sidec@skynet.be).

- La participation est gratuite.
- **Les candidatures sont ouvertes du 1er octobre 2020 au 02 novembre 2020** (1 mois)
- La 1<sup>ère</sup> réunion du Jury aura lieu le 24 novembre 2020 pour prendre connaissance des candidatures.
- Le Vote du Public aura lieu du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 03 janvier 2021,
- La Réunion du Jury aura lieu le 19 janvier 2021 pour choisir les lauréats.
- La Remise des Prix se déroulera fin janvier 2021 (*date et lieu à confirmer*)
- Le formulaire de candidature est envoyé par courrier à l'ensemble des entreprises recensées sur l'entité, ou est téléchargeable sur le site [www.prixentrepreneuriat.be](http://www.prixentrepreneuriat.be) ou [www.commerces-comines-warneton.be](http://www.commerces-comines-warneton.be) ou [sidec.pro](http://sidec.pro).
- Pour être éligible il faut répondre à au moins 5 critères et maximum 10 critères suivant la liste de critères proposés. Cette liste est non-exhaustive, et peut être complétée par un critère de votre choix.

## ✓ Les Prix

- **Prix du Commerce** : le commerce le plus méritant au regard des critères choisis et des justifications données. Il faut réunir entre 5 et 10 critères généraux.
- **Prix du Starter** : l'entreprise la plus méritante au regard des critères choisis et des justifications données. Critère d'éligibilité : être en activité depuis moins d'1 an à compter de la date d'ouverture des candidatures + entre 4 et 10 critères généraux.
- **Prix de l'Artisanat** : l'artisan le plus méritant au regard des critères choisis et des justifications données. Il faut réunir entre 5 et 10 critères généraux.
- ✓ **Prix de l'HoReCa** : L'entreprise active dans l'Hôtellerie, la restauration et les cafés, la plus méritante au regard des critères choisis et des justifications données.

## ✓ Procédure

Les candidats concourent pour l'ensemble des catégories : le Jury déterminera quel Prix sera attribué à quel lauréat, suivant les critères choisis et l'appréciation qui en aura été donnée.

Pour justifier leurs actions et choix des critères, les candidats peuvent en maximum 5 lignes par critère détailler leur choix / action, et joindre toute pièce qu'ils jugent utile et complémentaire pour étayer leur candidature. Le Jury pourra demander des renseignements supplémentaires s'il juge que les pièces fournies sont insuffisantes ou peu explicites.

Chaque candidature jugée éligible participera au vote du Public.

Le vote du Public se déroulera uniquement via le formulaire sécurisé dont le lien se trouvera

- Sur la page Facebook du Prix de l'Entrepreneuriat et de l'asbl SIDEDEC,
- Sur le site [www.prixentrepreneuriat.be](http://www.prixentrepreneuriat.be)
- Sur le site du commerce de la Ville [www.commerces-comines-warneton.be](http://www.commerces-comines-warneton.be)
- [Sur le site internet de l'asbl SIDEDEC \(sidec.pro\).](http://www.sidec.pro)

Le **Prix du Public** reviendra à l'entreprise qui aura obtenu le plus de votes. Pour voter, une adresse email valide sera demandée. Un seul vote par adresse mail sera autorisé.

Le Jury désignera les lauréats des prix du Jury en tenant compte des réponses et des documents fournis dans le dossier d'inscription, et de leur pertinence par rapport aux critères choisis. Le Jury se réserve le droit de demander un complément d'information pour mieux comprendre et justifier certain point. Le vote du Jury se déroule en huis clos. Les délibérations sont non communicables.

Le vote se fait à main levée après présentation de chaque candidat et discussions ; chacun apprécie les critères choisis par les candidats avant de lui attribuer son vote; les prix sont répartis à la majorité des voix.

#### ✓ **Le Jury :**

Cette année, deux villes limitrophes seront mises à l'honneur, l'une francophone et l'autre néerlandophone, pour leurs actions en faveur du commerce local, mais également pour symboliser notre volonté de développer des actions communes pour la revitalisation des centres villes.

Aussi, la presse sera sollicitée et représentée au sein du Jury en grande partie, pour relayer au maximum l'évènement et mettre en lumière nos candidats.

Des personnalités représentant l'action au quotidien pour le commerce local et le soutien à l'entrepreneuriat seront également membres du jury : Madame la Bourgmestre, l'Echevin du commerce de Comines-Warneton M. Philippe Mouton, un représentant de l'UCM Mouscron/Comines. Et enfin, le Président de l'asbl S.I.D.E.C qui présidera le jury.

## ✓ Dispositions générales

Les formulaires d'inscription transmis demeurent la propriété de l'organisateur du Prix de l'Entrepreneuriat et ne pourront être retournés aux candidats ; Ils seront traités et conservés dans le respect de la confidentialité et de la réglementation RGPD.

Pour les lauréats, les données seront conservées et pourront être utilisées sauf demande écrite de l'entrepreneur. Ils autorisent expressément les organisateurs à reproduire et à publier gracieusement sur tout document lié au présent concours, l'identité des gagnants, telle que figurant dans leur dossier d'inscription, ainsi que leurs représentations photographiques et vidéos.

Les organisateurs (asbl S.I.D.E.C. et membres du Jury) se réservent le droit d'annuler le concours, notamment en cas d'un nombre insuffisant de candidats ou en cas de fraude ou encore en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Une communication sera faite uniquement aux candidats.

Les organisateurs ne pourront être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager leur responsabilité. Il en est de même en cas de problèmes techniques avant et pendant la durée du concours.

De manière générale, aucune information personnelle inscrite sur les formulaires ne sera communiquée sans l'accord express des candidats.

Les décisions prises sur la base du présent règlement, notamment le choix des lauréats des prix, l'annulation de candidatures ou l'attribution des prix, ne constituent pas des décisions administratives et ne sont pas sujettes à recours. Les candidats n'ont pas de droit à obtenir un prix.

Du fait de leur participation, les lauréats acceptent que leurs noms soient communiqués publiquement sans restriction ni réserve, et sans que cela confère un quelconque droit ou avantage.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Aucun recours n'est possible. Tout manquement aux engagements cités ci-dessus entraîne la nullité de l'inscription au concours.